

Délibérations du Vendredi 18 septembre 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 18 septembre 2026** en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 25

Étaient présents :

Collège A : Stéphanie SOUCHE-LE CORVEC, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva-Marie GOEPFERT, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Nicolas GRECO, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Philippe BISTON, Sam TROUILLOUD, Ruben PEREIRA-RIBEIRO,

Représentés : Françoise ORAZI, Erica DUMONT, Tao MOUNIER, Emma CHAPON, Tom RIOUFOL,

Invités : Thomas GUILLOBEZ, Lucie RICHE, Laura DUBOIS, Marie-Clémence LE PAPE, Nicolas SUMIEN

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS

Campagne de candidature Etudes en France

07 – Campagne de candidature Etudes en France

Sont présentées en CFVU les formations ouvertes à la candidature pour les étudiants relevant du dispositif Etude en France.

Question : Les prérequis sont spécifiques aux étudiants internationaux, ou la même chose est-elle demandée aux nationaux ?

Réponse : Oui c'est la même chose.

Question : Et pourquoi les étudiants ressortissants de pays ayant pour langue officielle le français sont tout de même soumis au test de français dans certaines formations ?

Réponse : C'est dans les cas où la langue de dispense de l'enseignement était différente de la langue officielle.

Remarque : La faculté de droit a décidé de fermer Études en France, car nous n'avions quasiment pas d'étudiants extracommunautaires, car l'État ne fait rien pour faciliter leur arrivée. Il faut un avis SCAC qui arrive de manière anachronique. Une fois l'avis obtenu, l'étudiant fait face à des bureaux consulaires en France., et ils n'ont jamais les visas, ou alors très tardivement, jusqu'en février.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	15	6	2	0

Calendriers dérogatoires

08 – Calendriers dérogatoires

Est présenté en CFVU le calendrier dérogatoire pour les formations de l'IETL.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	18	0	4	1

Conventions

11 – Conventions

11.01 Avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique relative à la préparation commune aux concours externes d'agrégation de lettres modernes, lettres classiques, grammaire. L'objectif de l'avenant se porte sur la dotation des préparations aux agrégations externes de Lettres Modernes, Lettres Classiques et Grammaire pour l'année universitaire 2026-2027.

11.02 Avenant n°1 à la convention de partenariat Université Jean Monnet, Saint-Etienne et Université Lumière Lyon 2 : Le présent avenant modifie la convention de partenariat concernant le parcours *Economics, data and decision science* de la mention Analyse et politique économique.

11.03 Convention de formation préparation à une certification CISCO – Master 2 OPSIE : La convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une formation préparatoire à une certification Cisco CCNA et CyberOps Associate au bénéfice des étudiants inscrits en Master 2 informatique parcours OPSIE à l'Université Lumière Lyon 2.

11.04 Annexe financière DIU MPO : Accompagner le changement dans les organisations avec une approche de psychologie du travail : La présente annexe financière indique les différents versements des sommes relatives à la convention DIU MPO. En conséquence, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 7 423 euros.

11.05 Convention de Partenariat DU Dialogue : La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat entre les organismes précités, afin d'assurer le développement et le fonctionnement du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration ». Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Orspere-Samdarra (CH Le Vinatier).

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 01 – Avis favorable	17	0	5	0

QUESTIONS DIVERSES

Motion pour l'inscription de toutes et tous les "sans-facs" : défendre une université ouverte avec des moyens suffisants

Présentée par les élues et élus UNEF à la CFVU du 18/09/2026

« La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) est soucieuse du sort des nombreuses personnes, notamment recensées par l'UNEF, qui se retrouvent "sans-facs" dans l'enseignement supérieur en cette rentrée 2026/2027.

La CFVU souhaite attirer l'attention de la présidence, ainsi que l'ensemble des composantes, de Lyon 2 sur le droit à la poursuite d'études. Nous leur demandons de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des personnes demandant une inscription dérogatoire pour obtenir une place dans notre université. Et ce indépendamment de leur situation, qu'elles aient été recalées des plateformes de sélection, pas été acceptées dans la fac et la filière de leur choix, ou tout simplement qu'elles n'aient pas pu candidater dans les délais impartis.

Tout en interpellant le Ministère de l'ESRE (Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace) et le rectorat sur l'urgence d'un investissement massif dans les universités, il est de notre responsabilité de ne pas laisser les étudiantes et étudiants payer ce manque de moyens.

Attachées à l'université publique et ouverte, nous refusons les mesures qui mettent en péril le droit d'étudier, qui instaurent la sélection au sein du cursus universitaire et qui rendent difficile l'obtention d'un diplôme. Aussi, nous nous opposons aux mesures qui dégradent les conditions de travail du personnel universitaire, bien évidemment affectées par ce manque de moyens croissant. »

Suite à une irruption de personnes non autorisées, la séance est levée par le Vice-Président CFVU et pilotage de l'offre de formation. La motion ne fait l'objet d'aucun vote.

Fait à Lyon, le 18/09/2026

Stéphane CADIOU

Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

